



Règlement Jour de Coupe U11

Saison 2026/2027



ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DES EQUIPES

- 73 équipes sont engagées en Jour de Coupe U11
- Toutes les équipes U11 **engagées en critérium** du département de Loir et Cher de Football participent au premier tour

ARTICLE 2 - COMPOSITION DES EQUIPES

- Chaque équipe pourra aligner 12 joueurs ou joueuses licenciés(e)s à la F.F.F. ; licences enregistrées au nom du club, correctement et totalement remplies.
- Les U.9 et U.9 F sont autorisés à pratiquer en U.11 dans la limite de **3 par équipe**
- Les U.12 F peuvent pratiquer en catégorie U.11 (en mixité).
- **Pour la coupe départementale et consolante, l'effectif participant à la Finale doit être le même que lors du Tour N°3 (tolérance de 3 joueurs appliquée)**
- La présentation et la vérification des licences seront exigées avant le début des rencontres.

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DES EPREUVES

- 1^{er} et 2^{ème} tour, poule par secteur et le 3^{ème} tour sera un tirage au sort
- Formule championnat dans chaque poule (toutes les équipes se rencontrent).
- Les équipes sont réparties en poules de 3 ou de 4 équipes.
- Ordre des matchs pour une poule de 3 équipes : **A vs B / A vs C / B vs C**
- Ordre des matchs pour une poule de 4 équipes : **A vs B / C vs D / A vs C / B vs D / A vs D / B vs C**
- Temps de jeu pour une poule de 3 équipes : **2 x 15** min par match. **Total 60 minutes** pour les deux matchs
- Temps de jeu pour une poule de 4 équipes : **3 x 20** min par match. **Total 60 minutes** pour les trois matchs.
- Pas d'arrêt à la mi-temps : changement de camp seulement.
- Arbitrage : par tous les clubs présents (prévoir licenciés pour l'arbitre central et assistant)

ARTICLE 4 – Attribution des points

- Victoire : 3 pts
- Nul : 1 pt
- Défaite : 0 pt
- En cas d'égalité à la fin des matchs de poules entre deux ou plusieurs équipes, il sera tenu compte dans l'ordre :
 - 1- Total jonglages «Pied Fort» et/ou « pied faible » «Tête» des 8 meilleurs joueurs par équipe (puis comparaison des 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème}, **12^{ème}** meilleurs scores)
 - 2- Résultat du ou des matchs les ayant opposés
 - 3- Meilleure différence de buts générale
 - 4- Meilleure attaque
 - 5- Epreuve des coups de pied au but (3 tirs au but par équipe)

ARTICLE 5 – LES JONGLAGES

- Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie avant les rencontres. L'éducateur d'une équipe notera les jonglages des joueurs d'une autre équipe et inversement.
- **Objectifs :**
 - 1° tour : 30 jonglages «Pied fort» - 20 jonglages «Pied Faible»
 - 2° tour : 40 jonglages «Pied fort» - 30 jonglages «Pied Faible»
 - 3° tour : 50 jonglages «Pied fort» - 40 jonglages «Pied Faible»
- **Déroulement :**
 - 2 essais par thème et par joueur.
 - Les surfaces de rattrapages sont autorisées mais non comptabilisées.
 - Départ ballon à la main autorisé que le premier tour.
 - **Le joueur à l'obligation de reposer le pied entre chaque contact.**
 - Finale : Défi technique + Défi Quizz

ARTICLE 6 – QUALIFICATIONS

- Voir document : « organisation jour de coupe U11 » pour les qualifications.
- Deux équipes **maximum** du même club pourront se qualifier pour les finales départementales U11
- Une équipe ayant fait forfait lors d'un tour de Coupe sera disqualifiée des tours suivants.
- Une équipe faisant « forfait général » dans son critérium est automatiquement disqualifiée de la coupe.
- Une équipe en entente avec un club support hors département ne peut concourir dans la compétition.
- Une équipe engagée en cours de saison **(avant le tour 2)** pourra intégrer la compétition en Coupe Départementale.
- Une équipe du département engagée en championnat hors département peut concourir dans la compétition (sous réserve de l'alinéa 5 de l'article 6 du présent règlement).

ARTICLE 7 – LOIS DU JEU

- Le règlement du Foot à 8 U11 sera intégralement appliqué
- **Le hors-jeu est valable à partir de la ligne médiane**

ARTICLE 8 – DISCIPLINE/FAIR-PLAY

- Tout joueur exclu lors d'une rencontre ne pourra participer à la rencontre suivante en cas de mauvais gestes.
- Tout joueur exclu lors d'une rencontre pour des propos injurieux sera exclu pour le restant de l'épreuve.
- Tout joueur exclu doit être inscrit sur la feuille de bilan.
- Toute équipe dont le comportement **d'un ou plusieurs parents, ou de l'éducateur**, va à l'encontre des valeurs de la Fédération pourra se voir disqualifiée. La Commission du Football des enfants est seule juge et sa décision sera sans appel.

ARTICLE 9 – RETOUR DES FEUILLES AU DISTRICT

- L'ensemble des documents administratifs doivent être renvoyés au District du Loir-et-Cher dans les 48 heures par le club recevant par mail.

ARTICLE 10 – LITIGE

- Tous les cas non prévus seront réglés par la Commission Foot Animation du District de Loir-et-Cher dont, les décisions seront sans appel !